

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Nogarotto Denis, fils de Claudio et d'Isabelle, née Lopez, né le 3 juin 1977, à Payerne, originaire de Beusserach, monteur de piscines, précédemment domicilié à 1800 Vevey, rue des Moulins 33; sdt auto à cp tech G 2;

Dénervaud Emmanuel, fils de Bernard-Louis et de Dorothea Maria, née Lutholf, né le 5 février 1979, à Genève, originaire de Bouloz, vendeur, précédemment domicilié à 1733 Treyvaud, Le Chêne 5; sdt efa/tir à cp efa III/14;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 14 juin 2002, à 8 h. 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, Salle des débats, 2^e étage, sous l'inculpation pour Nogarotto, de refus de servir et d'insoumission et pour Dénervaud de refus de servir, et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas vous serez jugés par défaut.

4 juin 2002

Le président du Tribunal militaire de division 2

Citation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	22
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.06.2002
Date	
Data	
Seite	3746-3746
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 338

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.